

## BAREME DES HONORAIRES

Au 1<sup>ER</sup> Décembre 2017

### HONORAIRES TRANSACTIONS

TVA comprise au taux actuel de 20%  
A charge du vendeur

#### Habitations et terrains

Jusqu'à 20 000€	1 500 €
Entre 20 001 € et 60 000 €	8 %
Entre 60 001 € et 100 000 €	7.5 %
Entre 100 001 € et 140 000 €	7 %
Entre 140 001 € et 180 000 €	6.5%
Entre 180 001 € et 260 000 €	6 %
Entre 260 001 € et 340 000 €	5.5%
Entre 340 001 € et 500 000 €	5 %
Entre 500 001€ et 1 000 000 €	4.5%
AU DESSUS DE 1 000 000 €	4 %

#### Evaluation

Evaluation écrite par bien :.....	120 €
Evaluation orale .....	Offerte

### HONORAIRES SUR LOCATION

TVA comprise au taux actuel de 20%

#### **Locations de Vacances :**

Honoraires de transaction 13.70%

Honoraires de gestion 13.70%

Frais de dossier : 32 €

Etat des lieux, remise en état selon bien loué de 40 € à 250 €.

Taxe de séjour selon barème de la ville de Seignosse

#### **Location à l'année :**

Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et rédaction de bail 10% du loyer annuel à la charge du bailleur et du locataire à parts égales plafonné à 8€/m2.

Prestation de réalisation de l'état des lieux :

3€ TTC par m2 à la charge du bailleur

3€ TTC par m2 à la charge du locataire

#### **Entremise et négociation à charge du bailleur :**

Du studio au deux pièces..... 100 €

Du trois pièces au quatre pièces..... 180 €

Villa indépendante ..... 250 €

#### **Honoraires de Gestion :**

Sans Garantie de Loyer .....10.92% du quittancement

#### **Baux commerciaux**

Transaction ½ propriétaire ½ locataire 12%

Gestion à charge propriétaire 9.6%

#### **Vacation à l'heure**

Titulaire de la Carte Professionnelle..... 90 €

Collaborateur ..... 45 €

En cas d'inter-cabinet, les honoraires du mandat d'origine seront appliqués.

Pour les autres cas exceptionnels et imprévisibles, un devis sera établi selon les caractéristiques de la mission.